

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 avril 2019

	Page
1. Appel.....	274
2. Approbation de l'ordre du jour.....	274
3. Approbation du PV du 7 mars 2019.....	275
4. Démissions.....	275
5. Assermentations.....	275
6. Communications de la Présidente.....	276
7. Communications de la Municipalité.....	276
8. Nomination d'un membre suppléant à la Commission de gestion.....	277
9. Préavis n° PR17.32PR concernant l'adoption du règlement général de police et la réponse à la motion de Monsieur le Conseiller communal Philipp Müller : « Récolte de signatures volantes – règlement de police (art. 17) » Rapportrice : Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI.....	277
10. Motion de Mme la Conseillère Judith WÜRGLER « Pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon ».....	282
11. Propositions individuelles et interpellations.....	291
11.1 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Déménagements liés à l'ouverture du collège des Rives).....	291
11.2 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Gratuité de la scolarité obligatoire).....	292
11.3 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Exploitation forestière – information sur la coupe des arbres).....	293
11.4 Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Moratoire déploiement de la 5G).....	293
11.5 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (PR18.21PR Ferme Freymond et plans de quartier).....	296
Réponse de la Municipalité.....	298
de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à M. le Conseiller Benoist GUILLARD Questions du 6 décembre 2018 concernant la promotion d'alternatives à la pendularité individuelle motorisée.....	298



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 4 avril 2019

Présidence

Madame Catherine CARP, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

J'aimerais souhaiter la bienvenue à Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF qui nous rejoint. On est content de vous voir.

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Joëlle BETTEX, Aude BRIAND, Catherine CHEVALLEY, Anne GANDER, Anne GILLARDIN GRAF, Marceline MILLIOUD, Pierrette ROULET-GRIN, Giuseppe ALFONZO, Laurent GABELLA, Pascal GAFNER, Nuri HAJDARI, Nunzio INDULSI, Jacques LEVAILLANT, Kassim PALANY, Maketa Avelino PINTO et Bart WIND.

Membres absents :

Mmes et MM. les Conseillers : Hiba ADEN, Jeyashankar JEYARATNAM, Branislav TRAJCHEVSKI

Membres présents	81
Membres excusés	16
Membres absents	3
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV
DU 7 MARS 2019

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 mars 2019** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. DÉMISSIONS

Lors de mes communications de la séance du 7 mars dernier, je vous avais lu la lettre de démission de M. Peter ARNABOLDI.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 22 mars dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Mon honnêteté intellectuelle et mes convictions personnelles me conduisent à renoncer à mon mandat politique au sein du Conseil communal.

Cette fonction a été très enrichissante pour moi, m'a permis de mieux comprendre le fonctionnement d'une commune et de faire des rencontres intéressantes.

Je souhaite à ce Conseil de poursuivre sa mission dans le respect du bien commun, aussi bien pour la génération actuelle que pour les générations futures auxquelles nous laisserons malheureusement le soin de faire face aux conséquences des décisions prises aujourd'hui à l'heure du changement climatique que nous ne pouvons ignorer.

En vous remerciant pour les échanges et débats.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Hélène PERCEVAL.

Mme Hélène PERCEVAL a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit en juillet 2016, pour le Parti socialiste.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Hélène PERCEVAL pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions.

Et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

5. ASSERMENTATIONS

Les démissions de M. Peter ARNABOLDI et de Mme Hélène PERCEVAL laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants.

M. Christophe LOPERETTI, premier des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste yverdonnois, né en 1987 et domicilié à la rue d'Entremonts 26 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Peter ARNABOLDI.

M. Mergim DIBRANI, second des viennent-ensuite de la liste du Parti socialiste yverdonnois, né en 1992 et domicilié à la rue Jean-André Venel 25A à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Hélène PERCEVAL.

Je prie MM. Christophe LOPERETTI et Mergim DIBRANI de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

MM. Christophe LOPERETTI et Mergim DIBRANI, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.

M. Christophe LOPERETTI : « Je le promets »

M. Mergim DIBRANI : « Je le promets »

MM. les Conseillers je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante.

Par l'entremise de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire de notre règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

6. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Changement de gouvernance à l'UDC

Par courriel du 22 mars dernier, M. le Conseiller communal Ruben RAMCHURN nous informe qu'il a repris la présidence du Parti de l'UDC d'Yverdon.

Par courriel du 3 avril dernier, M. le Conseiller Pascal GAFNER nous informe que le groupe UDC, dans sa séance du 2 avril 2019, l'a désigné comme chef de groupe pour la suite de la législature.

Le temps que Madame Aude BRIAND puisse se rétablir, le suppléant du chef de groupe ad interim est Monsieur Ruben RAMCHURN.

Là, il y a quelque chose qui cloche, excusez-moi. Qu'en est-il ? M. RAMCHURN, est-ce que vous êtes le président ou est-ce que vous êtes le chef de groupe suppléant ? Les deux, d'accord. Félicitations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Mme Heidi BOTTERON, Conseillère communale de 2002 à 2006.

Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 11 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER
- Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité a-t-elle des communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente.

J'aimerais vous donner une information, nous siégeons ce soir pour la dernière fois dans cette salle. Effectivement, la prochaine séance aura lieu au Parlement vaudois début mai et puis début juin, nous serons donc à la salle de l'Aula Magna.

Donc les informations que nous avons reçues, c'est que toute la partie technique fonctionnait, enfin était en cours de finition. Les tables seront livrées à temps, ils ont encore un doute sur les chaises, mais cas échéant, on se contentera des chaises, on ne va pas siéger debout, voilà, mais on va peut-être utiliser des sièges qui existent encore, mais toujours est-il que, profitez bien, ce soir est la dernière séance dans cette salle.

Voilà. Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Cela fait quand même drôle de penser qu'on va déménager.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION DE
GESTION**

Suite à la démission de M. Peter ARNABOLDI du Conseil communal, la Commission de gestion se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste vous propose la nomination de Mme Pascale FISCHER pour le poste désigné.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Merci M. le Conseiller.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a une candidate pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ?

Cela ne semble pas être le cas.

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme la Conseillère Pascale FISCHER est nommée membre suppléante de la Commission de gestion.**

Résultat

Mme la Conseillère, je vous félicite pour cette nomination.

**9. PRÉAVIS
N° PR17.32PR**

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE ET LA RÉPONSE À LA MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL PHILIPP MÜLLER : « RÉCOLTE DE SIGNATURES VOLANTES – RÈGLEMENT DE POLICE (ART. 17) »

RAPPORTRICE : MME NATACHA RIBEAUD EDDAHBI

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Mireille BANDERET, Claude-Anne JAQUIER, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Fanny SPICHIGER, Johann GILLIÉRON, Ruben RAMCHURN et Paul-Arthur TREYVAUD.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

En préambule, Mme la Présidente, si vous le permettez, j'aimerais commencer par une touche positive parce que tout soudain, ce sera beaucoup moins sympathique. Le préambule est d'abord de remercier mes collègues de la commission qui étaient Mireille BANDERET, Claude-Anne JAQUIER, Fanny SPICHIGER, Johann GILLIÉRON, Ruben RAMCHURN et Paul-Arthur TREYVAUD parce que cette commission s'est déroulée de manière optimale et j'aimerais les remercier pour la qualité et la bienséance des débats menés. Il me paraît utile de relever aussi

quand les choses se passent bien, je tenais à le souligner ce soir et les remercier chaleureusement pour leur concours plus que précieux dans ce préavis très compliqué.

Deuxième préambule, un peu moins sympathique, la commission s'est réunie à douze reprises. Plusieurs de ses séances ont été accompagnées par la Municipalité et ses services. Nous avons eu moult discussions qui ont abouti à moult propositions d'amendements puisque vous avez pu lire le rapport et ses annexes. Hier soir, nous avons reçu des propositions d'amendements de la Municipalité et depuis lors pleuvent d'autres propositions d'amendements au fur et à mesure.

Autant vous dire que, compte tenu des travaux menés jusqu'ici, de se retrouver la veille au soir d'un préavis si important avec autant de modifications de dernière minute me paraît être une chose inacceptable. C'est manquer de respect pour le travail qui a été effectué jusqu'ici. Je rappelle que les membres de ce Conseil sont des miliciens, nous ne sommes pas professionnels. Nous n'avons pas toute la latitude de passer la dernière journée avant Conseil pour examiner ces dernières requêtes de dernière minute.

Dans ces conditions, je m'adresse à la Municipalité pour lui demander comment elle voit la chose et ce qu'elle en pense, parce qu'effectivement se prononcer de la sorte sans quasi préparation me paraît à la limite de l'impossible.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est une question qu'on s'est posée hier, Mme la Présidente de commission, puisque, à la base, nous avons un rapport de commission que vous avez travaillé longuement, vous l'avez explicité et puis, nous avons reçu, la Municipalité, du Service de police un rapport de trente-cinq pages mardi soir avec des commentaires et des demandes d'amendements à déposer par la Municipalité.

Alors pourquoi, il a été demandé à la Municipalité de déposer des amendements ? C'est parce que, j'imagine que, le Service de police, mais peut-être que Valérie pourra nous l'expliquer ou non, enfin j'imagine, on imagine qu'évidemment une fois que le Service a eu une relecture du rapport en question, ils se sont dits qu'il y avait de fortes chances que pour les Services cantonaux et bien ces articles ne passent pas la rampe.

Donc il a été proposé de reformuler des articles et il y a cinq amendements qui ont été soumis à la Municipalité. Alors c'était extrêmement difficile, parce que dans notre groupe politique, nous nous sommes vu mardi, j'ai eu le temps de tirer, vingt minutes avant la séance, les trente-cinq pages en question. On a essayé de faire ce travail, faut reconnaître que nous avons souffert mardi soir. Et puis mercredi matin, la Municipalité s'est posé la question de savoir ce que nous devons faire avec cela.

Est-ce que nous devons proposer de retirer le préavis, nous ne l'avons pas fait pour plusieurs raisons : parce que déjà un, cela aurait été manquer de respect au travail qui a été fait par la commission, parce que cela annulait le travail qui a été fait par la commission. Et puis, accessoirement, vous le savez nous avons qu'un objet à l'ordre du jour ce soir, donc cela faisait exploser le Conseil communal de ce soir.

La Municipalité va s'en remettre au choix du Conseil communal, alors le choix est lequel ? Soit nous entrons en matière sur les articles en se posant la question si sur les amendements en question, on doit les traiter ce soir, mais autrement si on ne les traite pas ce soir, on les traitera quand ? Est-ce que cela repart en commission ou est-ce que cela ne repart pas en commission ? Ou est-ce qu'on considère qu'il est plus judicieux que le Conseil renvoie le tout à la commission pour avoir un seul document sur lequel travailler avec effectivement des propositions d'amendements rouge, bleu, enfin tout ce qu'on veut mais avec une synthèse des amendements en question.

Il y a plus d'une centaine d'articles. C'est vraiment quelque chose de compliqué et en plus, il y a des groupes politiques qui ont des propositions d'amendements, cela fait partie des règles, je ne conteste pas du tout. Mais évidemment, cela va être un travail compliqué. Cela va être un travail

complicqué pour Mme la Présidente, cela va être un travail complicqué parce qu'on peut comprendre qu'il y ait une certaine frustration au niveau des commissaires qui ont planché pendant de longues soirées et puis cela va peut-être être complicqué pour nous tous, pour vous surtout, de suivre ces articles en question et de voir comment nous pouvons travailler.

Donc soit on rentre courageusement dans les articles avec un point d'interrogation sur ces propositions d'amendements de dernière minute qui n'ont pas pu être discutées, travaillées et qui n'ont pas pu être, disons, échangées au niveau visiblement de tous les Partis. Soit le Conseil décide encore une fois de stopper-là les débats sur ce sujet et de renvoyer à la commission pour avoir un document complet.

On a été encore une fois un peu en porte-à-faux avec ces éléments qui sont arrivés dans les conditions que je vous ai dit. Et donc on se retrouve maintenant pour en discuter. Donc je vais peut-être m'arrêter-là, je vais laisser peut-être les débats se faire et puis on verra comment on peut reprendre la discussion en fonction des avis des uns et des autres.

Voilà Mme la Présidente.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors ayant été moi-même membre de cette commission, je tiens à féliciter le travail de la présidente qui a été assez exceptionnel et effectivement, on a eu une très bonne ambiance dans cette commission. Je ne suis pas fâché, mais on a un peu de la déception finalement de se retrouver avec, au dernier moment, après tout ce travail, à devoir en vitesse réétudier chacune de ces choses, surtout qu'il y a quand même beaucoup d'amendements, c'est difficile de faire le tour.

Alors je suis pour qu'on renvoie en commission, selon l'article 87, ce préavis, afin que la commission puisse se réunir à nouveau et, simplement dans la sérénité de la commission, traiter ces différentes demandes d'amendements les unes après les autres. Et revenir avec une version qui pourra cette fois passer plus facilement et sans qu'on se lance dans des débats impossibles pour ce Conseil, impossibles à suivre pour les téléspectateurs aussi, de toute sorte de cosmétiques juridiques.

Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je concède à titre personnel que s'est complicqué et difficile de pouvoir y retrouver un petit peu son latin. Nous avons nous-mêmes fait en tant que groupe PLR un essai mardi soir qui était particulièrement fastidieux. On peine à trouver encore des arguments qui plaident pour un maintien finalement du traitement et une entrée en matière ce soir de ce préavis.

Donc à titre personnel et je pense que ce sera une partie du groupe PLR, on ne s'opposera pas au renvoi en commission proposé par notre collègue Ruben RAMCHURN. Voilà.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Pour ma part, je suis, voilà, treize séances, c'est un chiffre peut-être qui ne porte pas bonheur mais bon, on va sûrement repartir pour une treizième séance de commission, je pense que c'est le plus sain à faire ce soir.

Moi, j'ai juste une question de compréhension aussi pour comprendre un petit peu le processus, puis savoir quelque part où cela a coincé, parce que je crois qu'il faut admettre que cela a coincé quelque part et puis qu'on est tous très mal à l'aise de se retrouver dans cette situation ce soir.

Donc j'ai entendu qu'il y avait un rapport qui avait été édité, qu'il était arrivé sur la table de la Municipalité mercredi, donc vous avez pu en discuter mercredi soir. Donc si j'ai bien compris, aucun des groupes n'a pu en prendre connaissance mardi soir. Ce n'est que mercredi que les choses ont

été discutées. Parce que vous avez dit, on a souffert mardi soir, juste être sûr que vous ayez souffert sur les amendements de la commission et pas sur ceux de la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Ce document m'a été transmis mardi soir par la Police parce que j'aurais pu être dans la situation de devoir défendre le préavis de police ce soir. Valérie est là, on a dit qu'on était tous contents. Maintenant si on regarde sur cet élément-là, j'ai reçu cet élément-là pour pouvoir le mettre à l'ordre du jour de la séance du lendemain. Par hasard, nous avons la séance de groupe mardi, donc j'ai parlé de ces éléments qu'on a reçus, de ces trente-cinq pages qu'on a reçues de Police avec aussi du bleu, du rouge, enfin etc. Et puis surtout des propositions d'amendements à déposer selon l'article 84 de notre nouveau règlement où la Municipalité peut proposer des amendements.

Donc j'avais l'information, je vous l'ai dit, une vingtaine de minutes avant le groupe, on en a parlé, on s'est concentré sur les amendements principalement de la commission, bien sûr, mais enfin, il y avait ces éléments qui venaient d'être tout fraîchement connus, mais je comprends parfaitement que certains groupes politiques n'ont pas eu l'occasion d'en débattre. Et on a dû en parler en catastrophe mercredi matin.

Je rappelle que les séances de préparation de la Municipalité se préparent le vendredi d'avant. Donc ce n'est pas des éléments que mes collègues n'avaient non plus. Donc on est tous un peu dans un système d'urgence.

Est-ce que c'est raisonnable d'être dans un système d'urgence ou est-ce qu'il faut calmer l'histoire et reprendre tout cela pour que la commission puisse en discuter tranquillement.

M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :

Le groupe socialiste se rallie aux diverses positions qui ont été émises ce soir et préconise le renvoi de cet objet en commission. En effet, M. le Syndic parlait d'urgence tout à l'heure, je pense que dans ce domaine-là, il n'y a pas vraiment d'urgence. La Police vit avec le règlement actuel et pourra vivre encore avec ce règlement six mois s'il faut, parce qu'il faut savoir que le prochain examen ne sera pas avant cet automne.

On ne va pas débattre de cet objet à Lausanne, on ne va pas se ridiculiser au Grand Conseil avec cet objet. Donc je pense que visiblement, il ne passera pas avant cet automne.

Alors tant qu'à faire, il appartiendra à la commission de déterminer si elle reconstruit sur le gros travail qu'elle a déjà fait ou s'il faut carrément tout renvoyer le paquet à la Municipalité pour vraiment rebâtir ce règlement à zéro.

Dans l'immédiat, nous sommes pour le renvoi en commission, ce sera à eux, après, de décider.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors, on n'a pas eu le temps d'en débattre, mais à titre personnel, je ne renverrai pas tout le paquet en Municipalité. Il y a un travail énorme qui a été fait par la commission, il y a des éléments qui sont nouveaux, difficiles à intégrer parce que tout le monde n'a pas pu s'y préparer.

Donc je pense que si on renvoie en commission et que les éléments complémentaires qui nous sont parvenus sont traités par la commission et bien, c'est simplement une mise à jour du travail tel qu'il a été fait pour que nous puissions en débattre sereinement.

Et puis qu'on débattre avec une structure sur un seul document et pas avec des feuilles volantes, un petit peu difficile à suivre, que tout le monde n'aurait pas encore en plus.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Alors effectivement, j'abonde dans le sens de M. le Syndic, il n'est certainement pas question à ce stade de reprendre les travaux à zéro. Je rappelle tout de même que c'est un investissement conséquent, pas seulement en temps, mais en terme d'argent pour la Commune, puisque les Conseillers sont indemnisés pour ces séances-là, donc si on recommence, c'est un coût certain financier aussi pour la Commune et je pense qu'on doit aussi avoir un principe d'économicité, un temps soit peu, au moins limiter les dégâts.

J'ai juste quand même un vœu en la matière, j'ai oublié de préciser en préambule que le rapport de la commission a été déposé en janvier, ce qui laissait quand même passablement de temps. Donc si tant est que la commission se retrouve, à brève échéance, et se positionne à brève échéance, on espère qu'effectivement on n'attendra pas plus de trois mois pour nous dire les choses, que cas échéant, on puisse avoir l'assurance que cela se passe de manière un petit peu plus rapide et diligente pour que l'on arrive à la prochaine fois de manière plus sereine.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'abonde dans le sens de notre présidente de commission, il est, dans mon esprit, exclu que l'on revoie de A à Z ce règlement. Douze séances, une année et demie passée, on nous propose de la part de la Municipalité quatre amendements, je crois que la commission est une grande personne, on est tous majeurs et je pense que la commission planchera sur ces quatre amendements sans revoir l'entier du règlement.

C'est en tout cas mon avis ce soir. Merci.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Pour celles et ceux qui me connaissent, je crois que je ne suis pas connue pour faire du formalisme excessif, mais ce soir je dois dire que je suis quand même un peu même choquée par deux disfonctionnements qui me semblent graves, qui viennent d'être portés à notre connaissance.

Le premier, c'est celui qu'on a découvert aujourd'hui, on en discute, c'est des amendements qui arrivent très tardivement alors que comme on l'a dit, le rapport a été déposé, il y a plus de trois mois. C'est fait, c'est dit et j'imagine que la Municipalité et ses services feront en sorte que cela ne se reproduise plus.

Le deuxième, c'est que si j'ai bien compris, il y a quand même des rapports qui sont discutés en séance de groupe, alors j'entends bien l'opportunité de le faire quand vingt minutes avant, on le reçoit, mais il y a quand même un respect des normes démocratiques à faire et cela me semble quand même un petit peu étonnant qu'un rapport d'une administration soit discuté dans un groupe politique avant d'être discuté en Municipalité et que de fait, certains groupes politiques ont pu avoir connaissance et débattre de certains objets qui sont portés à l'ordre du jour du Conseil communal.

J'avoue que c'est une pratique que je trouve dérangeante, alors je ne sais pas si on a une Municipalité qui fonctionne différemment des autres, mais cela me paraît quand même assez différent, puis ce n'est pas des choses qui se pratiquent me semble-t-il, en tout cas pas chez nous. Et j'avoue être un peu choquée par cela et j'espère vraiment que cela ne se reproduira plus jamais et que vous serez toutes et tous attentifs à ce genre de choses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il ne faut pas exagérer, je vous donne une information, comme quoi j'ai reçu ces informations mardi soir. On n'en a pas débattu dans le cadre du groupe pour savoir s'ils allaient l'accepter ou pas l'accepter, j'ai donné une information que j'avais reçu ces éléments-là et on les a passés en Municipalité le lendemain.

On n'a pas décidé au niveau du groupe politique, on n'est pas rentré en détail de ces éléments-là. J'ai simplement souligné qu'il y avait ces éléments-là quand on en a parlé, cela a été dit par notre

président de groupe, on a travaillé sur le rapport de la commission et pas sur ces éléments qui sont des éléments complémentaires.

J'ai simplement signalé qu'il y a ces éléments complémentaires qui sont arrivés, mais qui n'ont pas été traités particulièrement, on avait assez à faire avec le rapport de la commission, sans encore devoir traiter ceci, sans savoir en plus ce qu'allait décider la Municipalité sur les amendements.

Je vous le dis en toute transparence parce que je pense que c'est normal qu'on se parle, mais il n'y a pas de disfonctionnement, puis il n'y a pas une volonté de vous soustraire quelque chose, je vous dis comment on l'a vécu pour qu'on comprenne, simplement.

Mme la Présidente Catherine CARP :

J'ai une question. Est-ce que vous voulez traiter les amendements de la commission ?

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Non, Mme la Présidente, c'est une motion d'ordre.

Mme la Présidente Catherine CARP :

C'est une motion d'ordre, parfait.

Conformément à l'article 86 de notre règlement, nous sommes en présence d'une motion d'ordre, qui demande de renvoyer le préavis et les nouveaux amendements à la commission.

La discussion est ouverte sur cette motion d'ordre.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La motion d'ordre pour le renvoi de ce préavis à la commission est acceptée à une très grande majorité et une abstention.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

10. MOTION

DE MME LA CONSEILLÈRE JUDITH WÜGLER « POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE D'YVERDON »

Un peu plus rapidement que prévu, je suis ravie avec le groupe des Verts de vous proposer une motion pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon-les-Bains.

Le constat que l'on tire aujourd'hui est le suivant :

L'ensemble des villes de Suisse sont victimes actuellement d'une baisse significative de la fréquentation de leur centre-ville. Parmi les nombreux facteurs qui expliquent la baisse générale de fréquentation, on trouve notamment la croissance du commerce en ligne qui fait concurrence aux commerces de proximité. La concurrence des zones commerciales périurbaines offrant des places de parc gratuites est une autre raison. Toutefois, les centres-villes présentent plusieurs avantages, contrairement aux grands centres de banlieue et aux achats sur internet. Ils sont chaleureux, accueillants, propices à la promenade, au butinage de magasin en magasin et au shopping, ils favorisent les échanges interpersonnels et les interactions sociales. En outre, ils renvoient une certaine image de la ville vers l'extérieur et jouent ainsi un rôle primordial pour l'attractivité générale d'une localité.

Face à cette évolution inéluctable, toutes les villes doivent prendre des mesures pour préserver et développer l'attractivité de leur centre. Plusieurs villes ont entamé des démarches dans ce sens.

Par exemple, après avoir mandaté une expertise sur les avantages et inconvénients spécifiques à la ville, la municipalité de Bienne a établi un plan général de revitalisation du centre. Elle a décidé de faire du centre-ville un lieu de vie et d'échange, notamment avec une importante offre culturelle. Elle a renoncé à concentrer les mesures sur le commerce. A contrario, à Genève, ce sont précisément les commerçants de proximité qui ont pris des initiatives. Ils ont fondé en commun une plateforme internet destinée à rendre plus visibles leurs produits. Fribourg également a établi une stratégie de valorisation de son quartier historique. D'autres villes ont pour le moment décidé des mesures seulement isolées. Delémont, par exemple, a mis en place des mesures d'aides à l'implantation de nouveaux commerçants et à la Chaux-de-Fonds, on l'apprenait aujourd'hui dans la presse, on prévoit d'introduire une monnaie locale pour favoriser les commerces de proximité.

Pour Yverdon, il faudra choisir le type de centre-ville que l'on veut développer.

Pour cela, on a besoin d'une stratégie générale.

Dans la documentation sur ce thème, plusieurs mesures pour préserver ou développer l'attractivité du centre-ville reviennent souvent. Par exemple :

- a. Encourager la mixité des commerces (donc partager le terrain avec des banques, des supermarchés, des commerces de proximité, des services, des restaurants, des bars, des théâtres, des bâtiments publics)
- b. Favoriser les zones piétonnes
- c. Encourager l'occupation des locaux (par exemple avec des taxes incitatives ou punitives, comme on le fait à Lausanne)
- d. Organiser des événements. On peut penser ici au « First Friday » de Bienne.
- e. Mettre en valeur le patrimoine architectural

Toutes ces mesures sont intéressantes, néanmoins, il ressort de la documentation que l'élément le plus fondamental pour assurer la réussite de tout projet de revitalisation, c'est de disposer d'une stratégie claire et proactive. Cette stratégie doit englober tous les aspects pertinents (commerce, mobilité, événementiel, services, patrimoine), elle doit intégrer l'ensemble des acteurs affectés, donc c'est non seulement les commerçants mais aussi les habitants du centre-ville et elle doit s'accompagner d'une stratégie de communication efficace.

Il faut reconnaître et saluer les différentes mesures éparées qui ont été mises en place à Yverdon-les-Bains dans le but de préserver et d'améliorer la vitalité du centre ; zone piétonne, marchés du jeudi soir, événements de rue comme les « Food-trucks », adaptation des horaires d'ouvertures des commerces ou encore les initiatives politiques comme la motion de 2014 du Conseiller Pascal GAFNER qui demande la revalorisation de la rue du Lac. On pourrait peut-être même envisager que la Municipalité associe les deux motions dans le projet qu'elle nous proposera.

On peut encore imaginer plein d'autres mesures concrètes favorables à l'attractivité du centre d'Yverdon. On pourrait, par exemple, verser une partie des indemnités des Conseillers communaux en bons d'achats à faire valoir dans les commerces du centre. C'est une mesure adoptée au Locle. On a imaginé par exemple aussi de rendre gratuits les P+R lors d'événements spéciaux ou lors des samedis de marché, ou encore de proposer une visite des commerces de proximité pour les nouveaux habitants, etc. On peut envisager de multiples mesures. Simplement, ces mesures n'auront d'effet positif sur le long-terme que si elles s'inscrivent dans une stratégie générale de revitalisation du centre d'Yverdon.

La complémentarité et le positionnement du centre-ville par rapport aux centres commerciaux périphériques de l'agglomération et au commerce en ligne doit également être clairement identifié pour que les actions éparées s'inscrivent dans une même stratégie.

D'où la motion qu'on vous propose ce soir.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité de présenter une vision des moyens qu'elle compte mettre en œuvre pour revitaliser le centre-ville. Cette vision doit comprendre les éléments suivants :

1. Un diagnostic des avantages et désavantages du centre-ville en termes d'attractivité.
2. Une stratégie claire, cohérente et globale pour la préservation et le développement de la vitalité du centre-ville d'Yverdon.
3. Une liste d'actions concrètes, en concertation avec les acteurs concernés, qui permettra de réaliser les objectifs formulés dans la stratégie générale.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Discussion sur la motion

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors je tiens à remercier notre collègue pour le dépôt de sa motion, car cela démontre que les Verts ont des préoccupations communes à celles de l'UDC. En effet, en février 2017, le groupe UDC avait déposé par le biais de notre collègue Pascal GAFNER un postulat qui allait dans le même sens et que ce Conseil avait largement soutenu. Je me félicite aussi que les Verts soient aujourd'hui favorables à une extension des horaires d'ouverture avec des événements tels que le « First Friday ». On n'en était pas sûr, il y a quelques mois, après l'épisode du « Black Friday ».

Cela étant, j'aimerais tout de même revenir sur la forme de ce dépôt. A notre avis, une motion est trop contraignante pour un sujet aussi vaste. Si l'on peut regretter que la Municipalité n'ait pas encore apporté de réponses formelles sur les actions qu'elle a entreprises suite au postulat GAFNER, il convient néanmoins de lui donner l'occasion de le faire avant d'imposer une motion avec toutes les lourdeurs qui vont avec.

Je vous enjoins donc à rejeter cette motion, tout en demandant à la Municipalité de nous apporter une réponse sur les mesures prises à l'étude sur le sujet de l'attractivité du centre-ville, l'étude de l'éventualité d'un événement comme le « First Friday », voilà, répondre aux différentes questions que demandait déjà le postulat de Pascal GAFNER de février 2017.

Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors je commencerai par la fin, en reconnaissant que la Municipalité a du retard dans le traitement du postulat de M. GAFNER et nous nous engageons à y répondre dans les meilleurs délais. On va le protocoler et nous allons y répondre dans les meilleurs délais, c'est juste.

Maintenant à entendre la motionnaire, la Municipalité aurait visiblement pas mis beaucoup d'éléments en œuvre puisque vous nous dites, dans le fond, qu'est-ce qu'elle compte mettre en œuvre ? Sous-entendu que nous n'avons rien mis en œuvre. Alors peut-être que ce n'est pas suffisant, j'en conviens volontiers. Alors je vais essayer de vous expliquer ce qui se passe au niveau de la Ville et sur quoi nous travaillons.

Nous travaillons principalement dans le secteur de l'économie, puisque nous avons un délégué à l'économie, quand nous avons des surfaces vides, avec les gérances, avec les propriétaires. Vous avez vu que sur l'hyper-centre, il y a des boutiques, comme ailleurs, qui se ferment et bien, cela nous interroge. On s'est posé la question avec la Municipalité, dans le fond, comment faire ? Comment faire pour faire en sorte qu'on retrouve des gens qui viennent s'installer dans nos

magasins qui sont vides ou qui ont des vitrines qui sont mortes depuis suffisamment longtemps pour que cela nous inquiète.

Alors évidemment, la Municipalité ne va pas, à la française, louer les bâtiments ou les rez-de-chaussée pour essayer de faire une espèce de « dumping » en mettant sur le marché des locaux qui seraient moins chers parce qu'on les subventionnerait. Parce qu'évidemment les commerçants, qui ne bénéficient pas de cette facilité, trouveraient ceci parfaitement injuste. Donc nous travaillons avec les gérances, les propriétaires pour voir si ensemble on peut trouver des bons partenaires.

Nous avons fait beaucoup de discussions dans un commerce de l'hyper-centre sur la place Pestalozzi pour éviter qu'il y ait des commerces, comment je pourrais dire, moins intéressants, du point de vue attractivité, c'est-à-dire vous savez que tout ce qui est, les bureaux, les gérances, les banques, etc., et bien, pour nous, cela n'a pas la même attractivité qu'un commerce de proximité avec une clientèle qui bouge et donc on ne s'enfile pas forcément dans une banque comme on va fouiner dans un magasin. Et donc c'est quelque chose où nous avons mis pas mal de poids. Une commune peut mettre du poids, par exemple, en mettant des facilités sur le domaine public, c'est-à-dire par exemple ce qui est devant la vitrine.

Devant la vitrine, c'est donc des zones de terrasse et donc c'est des éléments qui appartiennent à la Ville de pouvoir favoriser peut-être des terrasses pour avoir des gens qui s'y intéressent. Nous avons aussi, je ne sais pas si vous êtes au courant, la SIC a mis sur le marché une application qui s'appelle « boutiques Yverdon », je ne sais pas si tout le monde l'a, pas sûr, vous l'avez peut-être, je ne vous demande pas de me répondre. Ce n'est pas un piège, c'est pour vous dire qu'il y a donc une application « boutiques Yverdon » qui permet aux commerçants de valoriser leur travail et donc c'est quelque chose qui est aussi intéressant.

Le « First Friday », alors on en a parlé en Municipalité, il y a une délégation de la Municipalité qui va aller voir à Bienne au mois de mai, donc c'est tout soudain, la date est réservée, les autorités de Bienne sont informées, les rencontres avec les commerçants de Bienne aussi. Alors pour s'être intéressés de savoir si en fait c'est simplement des heures d'ouverture, ce n'est pas comme cela. C'est en fait une attractivité du soir à Bienne sur le domaine public, ce n'est pas une ouverture comme des nocturnes, ce n'est pas l'esprit. Mais pour bien percevoir ce qui se passe, la Municipalité a donc fait une délégation qui ira voir ce « First Friday » à Bienne tout soudain. Encore une fois, tous ces rendez-vous sont pris.

Donc bien sûr, on partage très volontiers avec vous le constat que vous avez fait en préambule et ces soucis qu'on a à Yverdon et ailleurs et savoir comment on peut doper le commerce et l'attractivité. On a des partenaires, vous le savez la SIC, on en a aussi qu'on a invité, l'UNIA, puisque la SIC et l'UNIA ont accepté de pouvoir rencontrer les autorités pour reprendre le dialogue, tel qu'on s'était engagé ici, donc c'est aussi des éléments qui vont venir compléter.

Alors j'ai un peu l'impression que ce que vous nous proposez, c'est ce que nous faisons et évidemment une Municipalité n'encourage pas le dépôt d'une motion sur des travaux qui sont en cours.

Voilà. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Alors j'aimerais juste clarifier le but de cette motion. Donc le but de cette motion, ce n'est pas de dire que la Municipalité ne fait rien, ce n'est absolument pas le cas et personne ne le pense. Ce que demande la motion est une vision stratégique sur le long terme et une vision globale.

Pour reprendre un exemple du dernier Conseil, on parlait du « Black Friday » où on avait demandé d'inclure les différents intervenants intéressés, on nous avait répondu que cela se ferait a posteriori. Donc on prend des mesures et ensuite on inclut les différents partenaires.

Alors que là ce que demande la motion, c'est une vision globale pour inclure de façon proactive tous les partenaires, d'avoir une stratégie sur le long terme et générale afin de dynamiser le centre-ville.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Oui, comme vient de le dire mon collègue et cela a été souligné par Mme WÜRGLER également, il y a toute une liste de choses qui se fait et la motion ne vient pas du tout dire qu'Yverdon ne fait rien, il y a une reconnaissance qui est faite, mais c'est vraiment cette vision qui nous semble importante et j'aimerais par ailleurs aussi revenir sur le postulat de M. GAFNER et répondre à l'argument de dire qu'on refuse cette motion parce qu'il y a déjà un postulat.

J'ai envie de dire qu'il faut bien voir cette motion comme un appui au postulat qui avait été déposé par M. GAFNER et en ayant une motion, on a justement un outil qui est là pour faire avancer plus fortement les choses et plus certainement les choses, plutôt que d'attendre encore une année, une année et demi avant d'avoir une réponse.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR ne partage pas votre appréciation Mme la Conseillère concernant cette motion donc nous nous y opposerons d'une part parce qu'elle est redondante cela a déjà été dit par rapport au postulat GAFNER et d'autre part et cela a été dit également puisque la Municipalité travaille déjà sur les axes qui sont présentés sur cette motion.

Donc pour nous, il n'est pas utile de rajouter une couche supplémentaire, on va donc s'opposer à cette motion.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Le premier point que je souhaite relever c'est déjà que cette motion, la manière dont elle est libellée, finalement ressemble plus à un postulat qu'à une motion, parce que c'est vrai que la différence entre la motion et le postulat, c'est le côté contraignant. Mais là on demande un diagnostic, de parler d'une stratégie claire, d'une liste d'actions concrètes, dans le fond, on est plus sur une logique un peu d'études, je ne vois pas d'éléments contraignants.

En plus, si on y regarde de plus près, il n'y a pas de délai, donc finalement quelque part, elle est relativement peu contraignante cette motion. Elle va dans le sens que nous souhaitons tous, c'est-à-dire de trouver des solutions pour finalement améliorer l'attractivité du centre-ville. Notre Syndic l'a dit, c'est un souci qu'on a dans la plupart des grandes villes. On sait très bien que ce n'est pas qu'une question de mobilité, que ce n'est pas qu'une question d'horaires d'ouverture, il y a des éléments comme les différentes activités, des événements, comme par exemple les brandons. On sait que c'est le genre de fêtes qui vont amener plein de gens au centre-ville, d'ailleurs chaque fois qu'il y a des activités le samedi, la place Pestalozzi est noire de monde.

Et puis, il y a aussi évidemment le prix des locaux, quand les locations sont extrêmement chères, c'est évidemment un élément qui aura tendance à s'opposer au fait que des petites enseignes ou des petits commerçants puissent s'établir. Forcément c'est toujours compliqué s'il faut faire un chiffre d'affaires de plusieurs dizaines de milliers de francs ou centaines de milliers de francs par mois pour pouvoir couvrir la location, cela devient un peu compliqué.

Et puis alors l'argument qui me laisse extrêmement songeur, c'est celui de dire, on fait déjà le travail, donc il ne faut pas accepter cette motion. Bien au contraire, et d'ailleurs on le fait, le Syndic le sait bien, puisqu'il passe une partie de ses mardis dans la même salle que moi. C'est assez régulier que le Conseil d'Etat nous dit : « Bien, cela va dans le même sens que ce qu'on fait, alors allez-y déposez cette motion ».

Voilà, donc moi, j'aurais plutôt tendance à dire, si finalement la Municipalité fait déjà le travail et bien tant mieux, d'ailleurs j'en suis convaincu qu'elle le fait déjà. Cette motion ne viendra que renforcer le postulat qui existe déjà et ira dans le sens finalement d'appuyer l'excellent travail que la Municipalité fait déjà.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Un mot supplémentaire peut-être pour rappeler qu'effectivement en 2014 notre ancien collègue Giancarlo VALCESCHINI déposait une motion qui demandait à ce que la Ville se dote d'un plan directeur sur le sport, alors c'est vrai que cela a pris du temps, mais mine de rien, on a eu le droit, il y a quelques mois, à la présentation d'un plan directeur solide, convainquant dans le domaine sportif.

En fait, ce que demande la motion aujourd'hui c'est effectivement là aussi de se doter d'une vision stratégique qui soit claire et qui vienne renforcer les initiatives que la Ville prend déjà pour favoriser l'attractivité de notre centre-ville. Et comme le disait à l'instant mon collègue Stéphane BALET, au pire, cela ne vient que renforcer un mouvement qui est déjà en route et dans le meilleur des cas et bien cela viendra apporter de l'eau au moulin pour que le moulin tourne un peu plus vite.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Ces derniers temps, ce n'est pas très souvent qu'il semble qu'on soit plus ou moins tous d'accord sur un sujet, en l'occurrence en plus un sujet d'importance aux yeux des Yverdonnois et des Yverdonnoises, j'ai entendu qu'on se rejoignait plus ou moins tous sur le fond de la question, je trouverais extrêmement dommage que pour des questions, soit de forme, soit de politique, la motion soit refusée ce soir, je pense que c'est un mauvais signe qu'on donnerait alors que si je nous entends, j'ai l'impression que tout le monde a envie que les choses avancent, la Municipalité la première qui a déjà mis en place un certain nombre d'actions.

On a entendu aussi lors du dernier Conseil communal, la Municipale Mme CAPT nous dire à plusieurs reprises que la Municipalité avait une vision pour le Centre-Ville et pour Front-Gare notamment. Je pense qu'on est aussi tous très curieux de découvrir cette vision et je peux que vous encouragez à soutenir cette motion.

Merci.

Mme la Conseillère Judith WÜRGLER :

Alors je regrette si j'ai donné l'impression que je signifiais que la Municipalité ne fait rien, ce n'était vraiment pas l'objectif. Le but c'est vraiment, comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, c'est de disposer de cette vision générale. Plusieurs villes le font, plusieurs villes ont demandé une expertise sur les qualités et les inconvénients de leur ville, en terme de vitalité du centre-ville.

J'entends apparemment qu'il y a des mesures qui sont prises principalement sur la vitalité du commerce, donc cela voudrait dire qu'il y a une vision pour Yverdon qui est plutôt axée sur le commerce. D'autres villes ont fait d'autres choix.

Donc je pense que si cette vision existe et que la Municipalité met déjà en place des mesures dans ce sens-là, on sera ravi que cela nous soit proposé.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je signale quand même à notre Conseil que la Municipalité a à cœur ce que vous dites. Effectivement, la preuve, je crois que récemment notre Conseil a très sagement accepté d'enterrer, dans le principe, les voitures de la Place d'Armes en sous-sol et si notre Conseil est toujours sage, il votera peut-être dans quelques mois, une année ou une année et demie, le réaménagement

complet de la Place d'Armes. Cela fait partie aussi de la stratégie de notre Municipalité, que personnellement, je souhaite voir aboutir.

Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors effectivement, ce qu'on demande, je crois qu'on veut tous qu'il y ait une stratégie claire et que notre centre-ville soit dynamique. Pour moi, la réponse du Syndic me convient, c'est-à-dire qu'il y a des choses qui se passent aujourd'hui, je pense que c'est une question sur laquelle il faut une certaine réactivité et si la Municipalité est à la tâche, réagit et va voir ce qui se fait ailleurs et est à l'œuvre, je pense qu'on ne va faire que l'embêter avec une motion qui finalement rigidifie beaucoup les choses, crée beaucoup de formalisme.

L'exemple des sports, finalement oui, c'est un bon exemple, mais la différence c'est que justement une stratégie des sports, cela se fait dans le long terme avec des infrastructures, du très long terme. Là on parle de commerce, il faut pouvoir réagir sur des choses, on ne peut pas dire ce qu'on fera dans dix ans. Il faut réagir des fois dans l'année, dans les deux ans, essayer des choses, on a fait le marché du soir, peut-être qu'on n'avait pas assez communiqué dessus pour qu'il se passe bien. Peut-être qu'on le ressortira, il faut peut-être tester des choses sur les horaires, sans que tout le monde se crispe dès qu'on essaie quelque chose sur les horaires. C'est des petites choses comme cela.

Je suis pour qu'on laisse, pour l'instant, la Municipalité travailler surtout que des choses sont en cours. On en fera le bilan dans une année ou dans deux ans s'il y a besoin. Alors à ce moment-là, on pourra réfléchir à imposer une motion, mais pour l'instant je ne vois aucune raison de ne pas leur faire confiance.

Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je renonce à intervenir puisque mon intervention allait exactement dans le même sens que mon collègue Johann GILLIÉRON.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Je suis peut-être un peu terre à terre, on s'accorde tous à dire qu'on a une problématique dans notre Centre-Ville, qu'il faut le revitaliser, on s'accorde tous à dire que la Municipalité a déjà commencé de poser un certain nombre d'éléments qui permettront d'atteindre cet objectif. Et je reviens juste quand même à la motion pour reprendre ce qui a été dit à plusieurs égards, elle n'est pas plus contraignante que cela, elle demande juste à la Municipalité de poser un diagnostic, poser une stratégie claire et une liste d'actions concrètes.

La Municipalité a déjà commencé ce travail-là et cette proposition demande à ce que ce soit entériné, tout simplement. Donc on ne peut pas d'un côté dire, oui, on est conscient de cette problématique, oui, il faut faire quelque chose et d'un autre côté venir dire oui, mais alors on ne va rien faire ce soir, parce qu'en fait c'est trop contraignant et ce serait dommage de s'engager.

Il faut être cohérents, soit on est d'accord qu'il y a un problème, on le soulève et on se positionne pour le régler et cette motion fait partie du règlement du problème, soit on décide de faire la politique de l'autruche, on ferme les yeux et on dit, on laisse faire et on verra.

Et pour rebondir sur ce qui a été dit par le Conseiller Ruben RAMCHURN, cette motion, elle ne demande pas à ce que la Municipalité se positionne demain. Cette motion, elle donne la possibilité à la Municipalité de continuer de mener les travaux qu'elle pose et un jour de sortir un plan directeur, un préavis ou je ne sais quoi d'autre. Elle ne demande rien d'autre.

Donc faut juste revenir un peu sur terre, être cohérents et se dire que si on estime qu'il y a un problème, posons ce soir, une pierre supplémentaire, parce que cela a déjà été relevé, d'autres ont posé d'autres pierres et allons de l'avant, acceptons cette motion et laissons travailler alors la Municipalité parce qu'effectivement, elle aura à travailler dessus, elle travaille déjà dessus. Donnons le temps et la cohérence à nos actions.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je souhaitais rebondir sur ce qui a été dit, moi je trouve qu'il y a une certaine légèreté de la part de certains de mes collègues, à vouloir balayer cette motion et à la renvoyer. La situation sans l'exagérer et quand même relativement grave.

Je pense qu'il est tout à fait raisonnable que notre Conseil demande à la Municipalité de traiter sérieusement, professionnellement en s'entourant des experts de la vitalité du centre-ville de développer une stratégie qui soit cohérente, que ses actions, des actions de tous les services, cela peut être de la police du commerce, comme la mobilité, que toutes les actions soient coordonnées et que vraiment, on ne manque rien.

J'ai l'impression, je suis désolé de le dire, mais que les mesures qui ont été listées ressemblent parfois à un petit peu d'amateurisme. On essaie ceci, on avance. Une clarification vraiment solide me paraît tout-à-fait justifiée. Je vous invite à adopter cette motion.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Moi, je m'insurge quand même contre les propos qui viennent d'être tenus par notre Conseiller GUILLARD pour lequel j'ai le plus grand respect, mais enfin quand même, de sous-tendre finalement que ce qui est fait a plus l'air d'amateurisme que de professionnalisme, moi j'aimerais vraiment m'insurger.

J'entends, il y a un travail sérieux qui se fait par la Municipalité, des mesures sont en cours. Il a été indiqué dans le détail ce qu'ils étaient en train de faire, alors s'il vous plaît, moi j'aimerais vraiment que vous mesuriez vos propos et que vous réfléchissiez à deux fois avant de faire ce genre de sous-entendus.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec 40 oui, 35 non et 2 abstentions.

Je remercie la motionnaire et l'invite à reprendre place.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

J'ai quand même un étonnement de la façon dont les scrutateurs comptent, même si cela ne va rien changer, ce n'est pas ce que je voulais dire, mais en général un scrutateur compte toutes les voix pour et toutes les voix contre et puis, ils se mettent d'accord, mais là, à ce que j'ai vu, il y en a un qui a compté d'un côté et puis l'autre qui a compté de l'autre. Cela me semble un peu bizarre, mais voilà, c'est du formalisme, mais cela me semble bizarre.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Donc nous refaisons l'exercice.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors je ne veux pas faire du formalisme à mon tour, mais j'aimerais savoir quand même selon quel article du règlement, nous devons revoter compte tenu de l'intervention de mon collègue. Enfin je crois que la majorité était relativement claire, on est à cinq voix près, voilà, je m'interroge.

Mme la Présidente Catherine CARP :

Pour moi, c'était parce qu'il y avait un doute. Je vais demander à mes secrétaires combien de personnes nous avons et faire le total, voir si cela correspond à ce que j'ai.

En faisant le total, de 40 oui, 35 non et 2 abstentions, j'arrive à 77. Est-ce que vous arrivez aussi à 77 ? Alors que nous sommes 81. 80 sans moi.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je crois qu'il faut être un petit peu sérieux. Il y a des doutes, on recompte une fois, c'est tout, ce n'est pas compliqué.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je m'exprime au nom des scrutateurs, dont on vient de mettre en doute la compétence. Je pense que Nicolas DURUSSEL sera d'accord avec moi. Je ne suis pas depuis très longtemps dans ce Conseil, mais chaque fois qu'il a été question de décompter les voix, on a procédé de la même manière et personne n'a jamais protesté.

M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS :

Je m'excuse pour ce prolongement de séance, mais mon but n'était pas de mettre en doute le travail des scrutateurs, mais c'est leur façon de faire qui n'est pas correcte.

Ma fois, s'ils ont fait cela depuis le début, je ne l'avais jamais remarqué et puis je pense que c'est juste que le scrutateur compte toutes les voix pour, ensuite toutes les voix contre, ensuite toutes les abstentions et se mettent ensemble pour confirmer leurs chiffres, c'est tout.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Cela va faire six ans que je fais scrutateur et scrutateur suppléant. Normalement, les scrutateurs comptent les voix pour, les deux comptent en même temps, l'un derrière l'autre et ils discutent le résultat qu'ils ont trouvé et comparent leur résultat.

Une fois qu'ils ont comparé le résultat, ils le donnent à la Présidente. Ainsi de suite pour les « pour », les « contre » et les « abstentions ». C'est comme cela que cela doit se dérouler.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je me permets, en tant qu'ancien président, au même titre peut-être que mon collègue Jean-David CHAPUIS, bon je crois qu'il n'y a pas de point du règlement qui incite à revoter, par contre, je rappelle à ceux qui ne sont pas contents du vote qu'il y a toujours la possibilité de demander un appel nominal ou un vote à bulletin secret. Je vous laisse y réfléchir.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Comme c'est la dernière fois que nous procédons à un vote dans cette salle et en général puisqu'ensuite nous aurons le vote électronique, je pense qu'il faut très, très bien le faire et refaisons un vote pour calmer les esprits.

Second vote**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Donc je propose que nous procédions à un nouveau vote.

Nous n'arrivons toujours pas au bon total, mais enfin. (*Rires dans l'assemblée*).

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés avec 40 oui, 36 non et 3 abstentions.

**11. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

11.1

Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Déménagements liés à l'ouverture du collège des Rives)

Suite à un récent article de presse concernant le futur déménagement lié à l'ouverture du collège des Rives, nous avons appris que par manque de ressources une partie des locaux laissés vides par le déplacement de certaines classes, resteront inoccupés durant une année.

Cette situation assez surprenante et pour le moins étrange compte tenu des besoins en locaux, m'incite à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Comment la Municipalité explique-t-elle cette situation ?
- La possibilité de passer par l'engagement de personnel temporaire a-t-elle été envisagée ?
- Quel serait le montant nécessaire pour palier à ce manque de ressources ?
- Est-il envisageable à ce stade de demander des crédits complémentaires afin de faire l'ensemble des déménagements pour la prochaine rentrée scolaire ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

En préambule, il n'a jamais été question d'un déménagement en une seule fois pour des raisons de remise en état des locaux et de logistique. Des travaux par exemple planifiés au collège du Cheminet et au collège Pestalozzi en sont les principales causes. De plus, au fil des discussions, les exigences de l'une des directions n'étaient plus acceptables. Pour rappel, au départ, il s'agissait uniquement de rapatrier les classes yverdonnoises que l'on monte à Chamblon. Ensuite il a été articulé en janvier le nombre de seize classes à transférer. Ce chiffre est soudain monté à quarante classes en février.

C'est à partir de là que la position de BAT et de JECOS s'est durcie en proposant le transfert de seulement quatre classes. Les directions des écoles ont alors répliqué très maladroitement par voie de presse. Depuis les discussions ont repris et un accord est en passe d'être trouvé. Une séance qui devrait déboucher sur une solution concertée a lieu demain matin entre JECOS, BAT et les directions d'école.

L'engagement de ressources externes se fera comme il se fait déjà pour le transfert de classes au collège des Rives. Il faut cependant être conscients que de telles ressources nécessitent une coordination et un suivi des services. Il faut donc que la situation soit justifiée pour que de telles mesures soient prises. Les demandes exprimées en février n'étaient à nos yeux clairement pas justifiées.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Alors je remercie M. le Municipal pour ses réponses et je me réjouis de voir que, enfin je me réjouis, non ce n'est pas réjouissant, mais dans tous les cas, ce que je voulais dire c'est que je prends acte qu'il n'est pas question de laisser des salles vides qui ne serviraient à rien, fermées, juste pour réduire les coûts, tel que marqué dans l'article.

Je vous en remercie en tous les cas.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.2

Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Gratuité de la scolarité obligatoire)

Alors ma deuxième série de questions concerne le communiqué de presse du Conseil d'Etat concernant la gratuité de la scolarité obligatoire. Nous avons pu lire que suite à l'arrêté du tribunal fédéral, il ne sera plus possible de facturer certaines activités aux parents mais que l'organisation de camps de sports reste obligatoire et les frais qui en découleront seront à la charge des communes.

Alors mes questions sont les suivantes :

- La Municipalité a-t-elle estimé les coûts supplémentaires occasionnés par cette décision ?
- Le cas échéant, est-il prévu d'abandonner certaines activités ? Je pense aux camps de ski ou à certaines visites ?
- Comment le choix des activités et leur financement seront-ils réglés avec les différents établissements scolaires ?

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

La décision du Conseil d'Etat a été notifiée le 29 mars. Vous comprendrez qu'il est un peu tôt pour que je vous dise la position de la Municipalité. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que le manquo est d'environ CHF 500'000.- Maintenant, effectivement, il s'agit qu'on puisse en discuter en Municipalité et que vraisemblablement des décisions plus concrètes seront prises lors de la discussion budgétaire.

Ce que je peux aussi signaler c'est que le Conseil d'établissement, qui s'est réuni hier soir, est inquiet de cette situation et qu'un courrier va être adressé par le biais du Conseil d'établissement à la Municipalité d'Yverdon et aux Municipalités de l'entente scolaire pour dire que l'on trouve effectivement que ces camps sont extrêmement importants.

Mais actuellement, il est trop tôt pour que je parle d'une position de la Municipalité. Nous n'avons encore pas eu l'occasion de débattre de ce sujet.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors certains l'ont peut-être lu dans 24 heures parce que c'est une proposition que j'avais faite qui a été retenue puis je profite de l'exprimer. C'est que je pense qu'effectivement ce serait extrêmement regrettable qu'on n'ait plus les camps de ski et puis peut-être que là on aurait trouvé une bonne compensation pour la taxe aux sacs. Ce serait le financement des camps de ski.

Merci.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Merci M. le Conseiller RAMCHURN, c'est une piste effectivement puisqu'il y a un groupe qui doit se prononcer sur comment on va, disons, mettre en place des mesures d'accompagnement pour réduire les effets de la taxe, peut-être que c'est un des points que l'on peut rajouter sur la liste.

Et puis je tiens à remercier M. le Municipal Jean-Claude RUCHET pour ses réponses qui, celles-là par contre, sont de nature à me rassurer.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.3

Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Exploitation forestière – information sur la coupe des arbres)

J'avais une question suite à ce qui s'est passé cet hiver : donc d'importantes coupes ont été effectuées dans les forêts riveraines de la ville, suscitant de nombreux commentaires de la part des passants ou via les réseaux sociaux. Constatant qu'il y a beaucoup de méconnaissance dans la population sur les principes de l'exploitation forestière, ne serait-il pas possible d'apposer un panneau d'information en bordure de ces coupes de manière à informer le citoyen ?

Ce panneau expliquerait par exemple que les peupliers ont été plantés là, à l'époque, en vue d'être récoltés et qu'ils étaient maintenant arrivés à maturité. Et, l'économie forestière ayant heureusement évolué, seront replantés des chênes, des cerisiers sauvages ou que sais-je, afin de prendre dorénavant en compte la biodiversité. Je pense que les commentaires pourraient dès lors être moins irrespectueux pour les collaborateurs du service forestier.

Je vous remercie de l'accueil que vous ferez à ma requête.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

L'abattage dont vous semblez faire mention est celui des peupliers au chemin des grèves de Clendy. Cet abattage a été validé par la Municipalité sur recommandation de la tournée des allées. Une communication avait été faite par le biais d'un communiqué de presse ainsi qu'une annonce dans le journal « La Région ».

Dans le cas de Clendy, l'abattage était nécessaire du moment que les peupliers arrivaient à maturité, c'est-à-dire après plus de trente ans d'âge, et qu'ils pouvaient entraîner des risques sécuritaires. Le choix pour le remplacement de ces arbres s'est porté sur une espèce pionnière dans la région qui vit plus longtemps, à savoir le chêne permettant ainsi d'améliorer la qualité environnementale dans ce secteur notamment en terme de biodiversité.

Nous pensons que votre proposition de panneau informatif en cas d'abattage est une excellente idée. Elle est d'ailleurs actuellement étudiée dans le cadre du système de management environnemental des jardins de la Ville afin de pouvoir communiquer au mieux sur certains travaux sensibles en annonçant la procédure, la cause et l'objectif d'un abattage ainsi que l'essence de remplacement via un panneau informatif.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Merci beaucoup M. le Municipal pour vos réponses à ma question.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.4

Une Question de Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER (Moratoire déploiement de la 5G)

Ces dernières semaines, de nombreux acteurs de la santé ont fait part de leur inquiétude face au déploiement jugé comme précipité de la technologie 5G sur le territoire helvétique.

Dans le journal Le Temps du 27 mars 2019, le vice-président de la Fédération des médecins suisses (FMH), Michel Matter, indiquait que « Pour nous, ce qui importe est le principe de précaution, qui seul permet de minimiser les risques liés à la nouvelle technologie. Des groupes d'experts doivent rendre leurs différents rapports ces prochains mois. Il nous est donc évident que ce n'est qu'ensuite que la décision doit être prise, en pleine connaissance de ces avis. [...] le

principe de précaution nous paraît incontournable malgré la pression colossale de l'industrie devant un tel marché. »

Les médecins pour l'environnement, eux aussi, tirent la sonnette d'alarme depuis plusieurs mois sur ce déploiement massif, car bien qu'il existe déjà quelque 18'500 antennes en Suisse, la 5G nécessiterait l'installation de près de 15'000 antennes supplémentaires.

Alors que l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a mandaté un groupe de travail d'étudier les conséquences de cette technologie, l'Office fédéral des télécommunications (OFCOM) s'est précipité pour vendre les licences en la matière aux trois plus grands opérateurs de téléphonie mobile pour 380 millions de francs suisses.

Le 26 mars dernier, des députés de tous bords ont déposé une résolution qui demande au Conseil d'Etat vaudois de bien vouloir prononcer un moratoire sur le déploiement de la 5G dans le Canton en attendant le résultat de l'étude de l'OFEV.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité a d'ores et déjà été saisie de demandes d'opérateurs de téléphonie pour installer des émetteurs pour la 5G ?
2. Le cas échéant, a-t-elle déjà octroyé de telles autorisations ? Et si oui combien et où ?
3. Comment la Municipalité s'y prend-elle pour éviter à l'avenir un développement anarchique, et non coordonné entre les différents opérateurs, des éventuelles futures antennes ? La commune ne pense-t-elle pas qu'une planification spécifique permettant d'éviter un tel développement serait utile ?
4. La Municipalité envisage-t-elle un moratoire au niveau communal sur les nouvelles implantations, indépendamment des décisions cantonales, dans l'attente des conclusions de l'étude de l'OFEV ?
5. La Municipalité va-t-elle par ailleurs prévoir d'éventuelles « zones blanches » sur son territoire ?

Etant donné que je pensais poser ces questions très tardivement dans la soirée, je ne m'attendais pas forcément à avoir de réponses ce soir, donc c'est volontiers que je les attends au prochain Conseil, mais s'il y en a déjà, je remercie d'avance la Municipalité.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Alors en préambule d'abord la Municipalité a été saisie ces dernières semaines par des demandes directes de citoyennes et citoyens, huit en tout, selon le recensement que j'ai fait cet après-midi, ainsi que par une lettre d'ailleurs des Verts vaudois concernant le déploiement de la 5G.

Dans ce cadre, la Municipalité a chargé le Service des énergies, et donc c'est la raison pour laquelle c'est moi qui réponds ce soir à votre question, de préparer une note technique sur les enjeux en terme de santé publique de l'arrivée et du déploiement de la 5G dans notre Commune.

Cette note, on s'attend à pouvoir la transmettre à la Municipalité dans le courant de ce mois encore. Et donc on devrait avoir des réponses plus complètes et mettre en place une « politique idoine » de la part de la Municipalité un peu plus tard dans le processus.

Ceci étant, il y a déjà des éléments de réponse que je peux donner, quelques informations qu'on peut donner à ce titre. Les documents qu'on a reçus mettent surtout l'accent sur la question de la santé publique, donc les questions d'ordre sanitaires et donc la note qu'on nous a demandé, elle va surtout se concentrer sur les questions sanitaires du déploiement de la 5G.

Faut rappeler qu'à l'heure actuelle les valeurs limites d'émission sont fixées dans une ordonnance fédérale, l'ordonnance sur les rayonnements non ionisants et que si une installation respecte les valeurs limites de cette ordonnance, il ne sera pas possible à la Commune de s'y opposer, ou en

tout cas pas sur des arguments de santé publique. Elle pourra peut-être le faire sur d'autres types d'arguments, mais pas sur un argument de santé publique.

Concernant la politique de la Ville d'Yverdon-les-Bains, et bien nous pouvons déjà signaler que comme nous sommes pratiquement entièrement équipé en fibre optique, l'essentiel des fonctions futures que la Ville d'Yverdon comptent placer sur son territoire va passer par ce vecteur-là, plutôt que par le vecteur des ondes hertziennes et donc de la 5G.

On peut par exemple dire qu'au moment du déploiement du « smart metering », plus de 23'000 compteurs de la Ville d'Yverdon ne seront pas équipés de puces 5G et donc n'émettront pas sur ces fréquences-là, mais passeront les informations à la Ville par le biais de la fibre optique donc quand on pense à l'heure actuelle 23'000 compteurs, c'est plus d'un par ménage et donc c'est une charge considérable « en moins » du point de vue de ces ondes. Voilà.

Ceci étant, pour répondre à quelques-unes de vos questions, certaines réponses, on ne les a pas encore mais certaines, on les a déjà.

- Est-ce que nous avons déjà été saisi de la demande ? A notre connaissance, non. Nous n'avons pas reçu et nous n'avons pas traité de demande de ce type-là en Municipalité aux jours d'aujourd'hui.
- Avons-nous octroyé des concessions ? Et bien, non, évidemment.
- Comment on va s'y prendre ? Outre le fait qu'on s'y prend par rapport à un déploiement surtout via la fibre optique plutôt que par le développement d'ondes hertziennes. On n'a pas encore les réponses parce qu'on attend effectivement cette note qu'on est en train d'établir et qu'on va recevoir pour pouvoir déployer et donner une politique et une manière de déployer.

Donc les réponses aux trois dernières questions, on ne les a pas encore, mais on espère les avoir, si pas pour le prochain Conseil, d'ici le Conseil suivant, d'ici en tout cas la fin du printemps.

La dernière concernait les zones blanches, c'est un peu la même réponse si ce n'est qu'évidemment détecter une zone blanche sur une Ville de trois fois deux kilomètres, plat en plus, c'est un territoire quand même relativement réduit pour pouvoir créer une zone blanche à l'intérieur de ce territoire, mais si la technique le permet et que c'est l'intention de la Municipalité une fois qu'elle aura pris connaissance de la note et des enjeux politiques, il est possible qu'elle la mette en place.

Pour l'instant, nous n'en savons rien. Donc, on va attendre un mois ou deux pour pouvoir vous apporter de meilleures réponses.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je me réjouis de découvrir effectivement la stratégie de la Commune en la matière. Evidemment, on sait pertinemment que si la fameuse ORNI, enfin l'ordonnance, est respectée, c'est une chose, mais il y a quand même des moyens à disposition des collectivités publiques pour ne pas forcément que subir les demandes mais pouvoir les organiser au mieux et les coordonner et je me réjouis de savoir que la Municipalité va se pencher sur cette question.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je voulais juste apporter une ou deux précisions parce qu'il a été dit que les licences avaient été vendues, que les opérateurs ont les licences. Les opérateurs n'ont pas les licences. Ils ont acheté des concessions et les licences arriveront plus tard, notamment, justement, je pense qu'on panique un peu pour rien parce qu'il y a le rapport de l'OFEN qui va arriver, alors bien sûr eux se planifient dans une certaine mesure mais pour l'instant, tant que les licences n'ont pas été délivrées, ils ne pourront pas poser de 5G et aujourd'hui ce n'est pas le cas. Voilà.

Après les gens qui s'inquiètent des ondes, et bien il y a plusieurs études qui ont été faites, il y a le rapport de l'OFEN qui fera le cumul, mais je vais quand même rappeler aux gens que 90% des ondes qu'on prend c'est nos appareils domestiques et que la 5G, c'est les mêmes fréquences que la 4G, la 3G, tandis que chez nous, nous avons tous des appareils WIFI, presque tous, à 5 GHz, notamment avec les box-TV ou comme cela. Alors si on doit s'inquiéter peut-être qu'il faudrait aussi s'inquiéter de ceux-là. Voilà.

Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

11.5

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (PR18.21PR Ferme Freymond et plans de quartier)

Je me permets de poser une brève question qui se développe en trois points puisque la Commission des affaires immobilières a récemment rendu son rapport sur le projet visant à délocaliser l'exploitation agricole de M. Freymond au bénéfice du développement urbain du quartier des Roseyres, que ce rapport est négatif, l'unanimité de la Commission recommande au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur ce projet.

Je pose les trois questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce que la Municipalité a l'intention de retirer ce préavis, compte tenu du rapport unanime de la Commission des affaires immobilières ?
2. Où en sont les deux autres projets liés à ce projet des Roseyres, autrement dit Côteaux Est et les Parties ?
3. Est-ce que les blocages éventuels ou les retards observés sur ces trois projets sont liés à des blocages ou des questionnements venant du Canton ou à des problèmes de ressources au sein du Service de l'urbanisme ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne pensais pas débattre du dossier Freymond ce soir. Alors je vais essayer de répondre. A la question de savoir si la Municipalité, au vu du rapport de la Commission, envisage de retirer le préavis, je vous dirais que je n'en sais rien, parce qu'on n'en a pas débattu, donc voilà. Donc pour cette question, je ne peux pas vous répondre.

Pour ce qui est des planifications, nous avons fait un travail avec les 7 autres syndics de la région concernant la planification au niveau de l'Agglo et il y a des planifications qui sont relativement faciles, c'est celles qui n'empiètent pas sur des zones agricoles et sur des SDA, donc celles qui sont identifiées constructibles, procédures à faire bien sûr, et puis il y a effectivement chez nous mais dans les communes avoisinantes des projets qui empiètent sur les deux éléments. C'est-à-dire les SDA et les terrains agricoles.

Et vous le savez, M. le Conseiller, que nous devons résoudre la situation suivante : nous devons démontrer que nous avons pris toutes les dispositions pour utiliser les réserves et les terrains qui sont identifiés comme constructibles avant de faire de la création de zone à bâtir et donc c'est une difficulté parce que cela veut dire que tout ce qui peut être considéré comme réserve sur les territoires et bien, on doit prouver qu'on a pris toutes les dispositions et qu'on est arrivé en bout de course et donc que l'on doit créer de la zone à bâtir et donc à partir de là essayer de voir quels seraient ces terrains.

Les syndics de la région avec l'appui de leur Municipalité ont imaginé une façon de présenter les choses au niveau du SDT et nous avons décidé avec la Municipalité d'aller trouver Mme la Cheffe du département avec une représentation qui, au niveau de notre Municipalité, sera Mme CAPT et moi-même et puis au niveau des syndics de la région, c'est encore en cours de montage, puisqu'on en parlait encore aujourd'hui, donc évidemment, je ne peux pas vous répondre précisément à ceci.

Alors la Municipalité n'a pas abandonné la planification, ni les autres communes. Et vous savez qu'il y a des communes qui ont même fait recours. Valeyres-sous-Montagny ou Pomy ont fait recours sur les décisions du SDT de ne pas valider des plans de quartiers, alors qu'ils avaient reçu un certain nombre de feux verts.

Je vais me concentrer sur un des plans de quartier qui est celui des Parties. Au niveau du plan de quartier des Parties, nous avons pour ambition, vous le savez, de faire une délocalisation du Service des travaux, du Service des énergies, de Car postal et de Travys et puis quelque peu d'Habitat aussi. Et donc pour que nous puissions valoriser Gare-Lac, dans ce secteur-là, nous devons avoir ce principe de chaises musicales. Mais le problème c'est que ce n'est pas si simple. Il ne suffit pas de dire pour qu'on puisse partir ceci, on doit prouver que nous avons cherché toutes les possibilités pour relocaliser par exemple les sociétés de transport, en l'occurrence Car postal et Travys.

Donc nous sommes en train de regarder avec les communes, parce que c'est encore une fois au niveau de l'Agglo, si une relocalisation aurait une possibilité et puis accessoirement si la réponse est non, et bien on aura fait la démarche nécessaire pour dire, vous voyez, on a essayé pas pu.

Et puis on pourrait imaginer la même chose au niveau du Service des travaux et de l'environnement, on a d'ailleurs regardé avec le Service des énergies notamment pour voir si on pouvait trouver un lieu. Alors il y a une difficulté c'est que le Service, en l'occurrence, si je prends le Service des énergies, mais c'est certainement valable pour le Service des travaux, mais parce qu'on a fait l'exercice avec le Service des énergies, et bien le Service pour des raisons de fonctionnement aimerait avoir tout sur place. C'est-à-dire les services techniques et les gens qui travaillent tous les jours dans le terrain.

Pourquoi je parle de cela, c'est parce qu'on avait imaginé peut-être qu'à Y-Parc il y avait de la place et c'était possible. Et vous le savez, la réglementation d'Y-Parc ne permet pas de venir charger le matin, ouvrir une camionnette, enfiler des tubes et des tuyaux et donc ce n'est pas possible, c'est une porte qui se ferme. Cela veut dire que nous sommes en train encore une fois d'étudier tous les cas de figure dans le cadre que nous impose la LAT, qu'il soit au niveau de la ville, qu'il soit au niveau des communes et donc nous n'avons pas, disons, pris de choix définitif qui serait évidemment à transmettre au Conseil communal.

Nous étudions toujours toutes les pistes possibles et le cas de Roseyres, accessoirement j'entends, on va en débattre si on maintient le préavis, c'était une des questions et puis si c'est le cas, on vous rappellera les conditions qui sont trois dossiers qui sont séparés puisqu'en fait la vente des 6700 m² pour faire passer la route de contournement c'est un dossier, non lié aux autres. Le plan de quartier, c'est un autre dossier, non lié aux autres. Et le troisième, c'est une vente de terrain à un agriculteur qui veut sortir de la Ville, ce que nous souhaitons comme toute commune, normalement, faire en sorte que les agriculteurs quittent les centres urbains et vont en périphérie.

Après pour des raisons de respect du rapport de la Commission, je vous propose de ne pas faire le débat maintenant, mais on aura certainement l'occasion d'y revenir.

Voilà peut-être les précisions que je pouvais vous donner dans les grandes lignes vis-à-vis de vos questions.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Merci beaucoup pour ces explications. Donc je me réjouis d'en savoir plus sur les discussions qui sont en cours. Il manque toutefois un élément de réponse sur ma troisième question, lié au blocage de ces différents projets.

On comprend qu'il y a une contrainte liée au cadre fédéral et à l'interprétation que peut faire le Canton de ces différents projets qui ont une emprise sur les bonnes terres cultivables, mais est-ce que les problèmes liés à ces projets sont uniquement dus à ces blocages ou y a-t-il aussi un

problème de ressources au sein du Service de l'urbanisme qui n'aurait plus la capacité de mener à bien ces projets pour les défendre auprès du Canton ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Non, la situation de blocage, si on peut appeler cela une situation de blocage, n'est pas due à un manque de ressources ou à un manque d'énergie ou à un manque de volonté du Service de l'urbanisme. Je vous rassure pleinement à ce sujet. Je pense que vous êtes mieux placé que quiconque dans cette salle pour savoir à quel point, à l'heure actuelle, c'est difficile de travailler sur un plan de quartier et faire avancer un tel projet.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il faut des années pour le monter, voire dix ans, voire quinze ans, parfois, suivant la difficulté. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'aujourd'hui, il y a un examen préliminaire, il y a une première barrière à passer : l'examen préliminaire, puis un examen préalable, puis ensuite les mises à l'enquête. Je ne vous l'apprendrai pas. Je ne vous apprendrai rien non plus en vous disant qu'à chaque stade, en général, les Services cantonaux vous retournent le dossier en vous disant qu'il manque de nombreuses choses, qu'il faut des compléments, qu'ils ont des questions complémentaires et qu'ils vous demandent d'y répondre.

Toutes choses qui prennent encore du temps puisqu'il faut faire de nouvelles études, de nouvelles analyses avant de pouvoir renvoyer le dossier. Tout cela, n'est-ce pas, M. VENIZELOS, je ne vous l'apprendrai pas. Vous savez mieux que quiconque à quel point c'est compliqué de monter un tel projet.

Alors je vous rassure encore une fois, non ce n'est pas un manque de ressources pour l'instant à l'urbanisme, non ce n'est pas un manque d'énergie de la part de l'urbanisme et non ce n'est pas un manque de volonté de la part de l'urbanisme.

J'espère vous avoir rassuré.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je vous remercie pour ces propos rassurants. Et je me réjouis de votre détermination à faire avancer ces différents projets.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Catherine CARP :

La discussion est toujours ouverte au point 11 de notre ordre du jour.

Il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, la Municipalité a-t-elle des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente.

**Réponse de la
Municipalité**

de Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF à M. le Conseiller Benoist GUILLARD Question du 6 décembre 2018 concernant la promotion d'alternatives à la pendularité individuelle motorisée

Oui, il y avait M. GUILLARD qui avait posé une question, enfin six questions pardon, le 6 décembre donc cela commence à dater, c'est le moment que vous ayez vos réponses. Cela concernait la promotion d'alternatives à la pendularité individuelle motorisée.

Je vais vous relire les questions parce que je doute que tout le monde s'en souvienne. Donc je vous relis chaque fois la question avant de vous donner la réponse.

1. La Municipalité prévoit-elle pendant la période du moratoire de mettre en avant les possibilités de trouver du covoiturage ?

Oui, il s'agit de mesures à mettre en place avec l'augmentation du prix des macarons. Nous avons eu des discussions avec les partenaires économiques locaux, donc l'ADNV, la SIC, ainsi que le Bureau actif dans ce domaine pour mettre en place un système auquel pourraient adhérer des entreprises ou des individus intéressés directement. L'application mobile « FairPark » est possible à ce sujet. La faisabilité technique sera évaluée dans les meilleurs délais. Il y a déjà une, cela existe, mais cela existe au niveau région puisque c'est appliqué depuis la France pour venir sur notre région. Donc cette application est déjà existante et on est en train de voir si on pourrait la récupérer si on veut bien pour l'appliquer ici dans la région.

2. Les conditions d'attribution de macarons pourraient-elles être adaptées au covoiturage par exemple avec des macarons « multi-plaques » ?

Donc actuellement la solution technique n'est pas possible par le biais du système que nous utilisons donc c'est le « Parkingpay ». Nos services ont rencontré dernièrement des acteurs concernés par la promotion du covoiturage pour réfléchir à ce complément. J'en reviens à cette application « FairPark » qui pourrait être possible à ce sujet-là mais il faut encore étudier tout cela et le mettre en place. Et puis, cela permettrait de mettre en relation les détenteurs de macarons entre eux.

3. Qui exploite le P+R Jonction Sud ? Qui est chargé de sa communication et à qui s'adresser pour demander un abonnement ?

Donc pour l'instant, c'est la Ville qui exploite ce parking, la Municipalité ne s'est pas encore prononcée sur sa gestion à l'horizon de la mise en place du parking « silo », elle devrait le faire sous peu. Il y a des rapports qui sont imminents et qui vont sortir. Il n'y a pas beaucoup de promotion sur ce parking, car il est fortement utilisé en attente de la construction du parking collectif par les résidents d'Y-Parc. Pour plus d'informations, c'est possible de s'adresser à l'office du stationnement. Et à ce jour, les cinquante places qui sont réservées aux pendulaires du secteur Est de la Ville.

4. Est-il possible de prendre une « carte journalière » au P+R Jonction Sud, combinant le stationnement et le bus pour une journée ?

Oui, c'est possible, cela se fait déjà depuis le début. C'est au prix de CHF 12.- et puis vous prenez le ticket, en même temps, qui vous fournit, et le billet de transport public et votre place de parc, enfin directement le paiement du parking.

5. Combien d'entreprises ont fait appel aux subventions Agenda 21 pour les plans de mobilité d'entreprise en 2017 et 2018 ?

Alors malheureusement, il y a très peu de demandes pour les plans de mobilité d'entreprise, par contre, il y en a plus pour les subventions sur l'achat de vélos électriques et les équipements, style la puce « Trakyv ».

Et puis la sixième question découlait un peu de la cinq :

6. La Municipalité envisage-t-elle de soutenir plus fortement les plans de mobilité d'entreprise pour faciliter la mise en œuvre de la politique de stationnement ?

Il existe déjà bien sûr le bouquet de subventions, ce que je vous disais tout à l'heure, via une aide par le fonds d'Agenda 21 pour des subventions pour les entreprises, soit des subventions pour les plans de mobilité, et la Municipalité étudiera s'il y a lieu la possibilité de renforcer cette aide.

Voilà, j'espère, avec beaucoup de temps, avoir répondu à vos six questions.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je me réjouis du retour de Mme la Municipale et je remercie la Municipalité de ses réponses complètes et convaincantes.

Mme la Présidente Catherine CARP :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

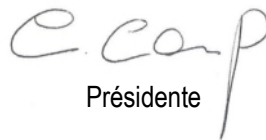
Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 2 mai 2019 pour notre séance du Conseil communal extramuros au Parlement vaudois à Lausanne à 20 heures.

Il est 21h52, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et en disant au revoir à notre salle de Conseil.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP



Présidente



Sylvie HOFSTETTER



Secrétaire adjointe